



Fédération des Centres
Sociaux et Socioculturels
de la Côte-d'Or



Centre Social Saulieu

15 Juin 2017

Fédération des Centres Sociaux & Socioculturels de la Côte-d'Or

Maison des Associations - 2 rue des Corroyeurs - 21068 DIJON

E-mail : centres-sociaux.21@wanadoo.fr

Site Internet : www.centres-sociaux-21.fr

Tél : 03 80 54 05 92 – 06 45 30 28 11

Fax : 03 80 54 05 92





RASSEMBLER

FEDERER

INNOVER

Trois verbes pour caractériser les orientations clefs de notre fédération au cours de l'année qui se termine. Cet exercice s'est déroulé dans un environnement économique morose, tant pour les particuliers que pour les institutions et les collectivités, et un contexte politique difficile, en mouvement perpétuel, en raison des campagnes électorales qui se succèdent.

À peine les résultats des unes sont-ils connus que les préparatifs des suivantes relancent débats et tensions, exacerbent les clivages et favorisent la montée des extrémismes. Ces conditions délicates n'ont toutefois pas altéré l'engagement résolu des acteurs du réseau des Centres sociaux de la Côte-d'Or, ni l'investissement des salariés et des administrateurs de la fédération.

RASSEMBLER

■ La journée départementale du 4 Novembre dernier constitue un symbole fort de cette volonté d'unir toutes les compétences autour du développement du pouvoir d'agir des habitants. Le nombre de participants, la diversité de leurs statuts et fonctions (élus de collectivités locales et territoriales, responsables de services, d'administrations et d'institutions partenaires, personnels des centres sociaux...), la qualité des intervenants, expliquent la satisfaction exprimée lors de l'évaluation par la grande majorité des présents. C'est aussi une juste récompense du travail intense de l'équipe de préparation.

■ De même, l'organisation régulière de réunions des directeurs de centres, l'assiduité de ces derniers, l'implication résolue de la Fédération de Côte-d'Or dans la vie de l'Union régionale Bourgogne et tout particulièrement pour faciliter le rapprochement avec la Franche-Comté et sa reconnaissance par le Conseil régional de la nouvelle région, traduisent-ils en faits concrets notre engagement résolu en ce domaine.

Fédérer et travailler en partenariat

Fédérer les acteurs du réseau des Centres sociaux de Côte-d'Or implique de travailler au plus près de leur localisation, à partir des enjeux auxquels ils sont confrontés, en coopération avec l'ensemble des intervenants dans les territoires. Les caractéristiques du département ont conduit à mettre en œuvre une double approche :

- Une présence soutenue en milieu rural sous diverses formes et en direction de différents protagonistes : accompagnement des équipes de centres en renouvellement de projet social, participation aux commissions d'agrément, suivi des directeurs en formation qualifiante, appui aux gestionnaires pour le recrutement de personnels...

- Une assistance approfondie aux différents responsables et intervenants de l'opération de restructuration des équipements de quartiers de la Ville de Dijon : élus, responsables de services municipaux, chefs de projets, responsables d'association d'éducation populaire, acteurs associatifs de quartiers.

Dans le même registre, la Fédération a poursuivi résolument la collaboration engagée ces dernières années avec les services de l'État, des collectivités territoriales et des institutions spécialisées. Elle est ainsi présente et participante active dans les commissions et groupes de travail chargés de l'élaboration des schémas d'animation de la vie sociale, Plan départemental d'insertion, MSAP.

Innover

- En matière d'information et de communication, les évolutions engagées depuis deux années se sont poursuivies. La charte graphique est maintenant adoptée et largement reconnue par l'ensemble des acteurs des centres et par tous les partenaires. La quasi-totalité des échanges, des documents et outils de travail transitent par le site internet ; les lettres d'informations diffusent périodiquement les actualités départementales ou nationales des actions du réseau.

- En matière d'outils de connaissances et d'analyse de l'activité et des caractéristiques des centres, le développement de l'observatoire SENACS est à signaler. La coopération entre les quatre CAF de Bourgogne et l'Union régionale des Centres Sociaux assure l'homogénéité de la récolte et du traitement des résultats. En Côte-d'Or les données fournies maintenant par la quasi-totalité des centres constituent une base solide qui permet de communiquer aux institutions, collectivités et services un état des lieux et des réalisations tout à fait efficaces.

- En matière de méthodes et d'outils d'intervention auprès des différents types de publics des territoires, de nouvelles démarches sont en cours d'élaboration.

C'est donc une belle année que nous avons vécue, ensemble avec nos partenaires, Conseil départemental, CAF, MSA Bourgogne, Ville de Dijon, CARSAT Bourgogne-Franche Comté, dans la confiance et la recherche de la plus grande efficacité possible. Une année chargée en projets et en réalisations qui renforce notre conviction de la nécessité d'augmenter les ressources humaines de la Fédération pour être encore davantage au service des territoires et de leurs habitants. Toutefois, malgré un exercice financier 2016 satisfaisant, le budget fédéral ne peut assurer seul cet accroissement de la masse salariale. En liaison avec la Fédération nationale les recherches de financements complémentaires se poursuivent.

Formulons le vœu qu'elles aboutissent !

Jean Michel PIERRET
Président de la Fédération 21

La vie fédérale

LA VIE FÉDÉRALE

Missions fédérales

MISSIONS FÉDÉRALES

Accroître les compétences du réseau

ACCROÎTRE LES
COMPÉTENCES DU RÉSEAU

Développer les coopérations

DÉVELOPPER LES
COOPÉRATIONS

Moderniser nos systèmes d'information

MODERNISER NOS
SYSTÈMES D'INFORMATION

RAPPORT FINANCIER

RAPPORT FINANCIER



La Vie Fédérale

- Le Bureau Fédéral
- Le Conseil d'Administration
- L'Assemblée Générale
- L'Union Régionale et le Conseil Régional de Bourgogne
- La Vie Nationale

Le réseau de la Fédération 21 se compose en 2016 de 19 Centres Sociaux fédérés (sur les 23 que compte la Côte-d'Or) et de 2 Centres Sociaux dans l'Yonne



23 Centres Sociaux en Côte-d'Or

19 Adhérents en 2016



En Côte-d'Or



En 2016, le réseau s'agrandit avec l'adhésion du Centre Social de Joigny dans l'Yonne

Création en 2016 de l'Espace Baudelaire à Dijon

LES INSTANCES FEDERALES

Florence MIELLE participe à toutes les réunions des instances fédérales.

■ Le Bureau Fédéral

Présidé par Jean Michel PIERRET, le bureau est composé de 4 autres membres élus par le Conseil d'administration du 4 Juillet 2016.

Président : Jean Michel Pierret
Trésorier : Marie-Jo Bourcier
Secrétaire : Estelle Lemoine-Bourgeois
Membre : Jean-Marie VIRELY

Il s'est réuni 4 fois en 2016. Il faut ajouter à ces réunions de nombreux rendez-vous du président et de la trésorière pour régler les affaires courantes de l'association. Le bureau a pour mission de préparer les décisions du conseil d'administration et de veiller à leur mise en œuvre.

- ✕ Il coordonne les missions et représentations assumées par la Fédération
- ✕ Il suit les agendas.
- ✕ Il suit la gestion courante de la Fédération.
- ✕ Il fait régulièrement le point sur les relations avec nos partenaires.
- ✕ Il assure la fonction employeur.

Le Conseil d'Administration

Les travaux du Conseil d'Administration, durant cette année 2016, visaient à accentuer les relations avec les partenaires de la Fédération des Centres Sociaux : Conseil Départemental, CAF, MSA.

6 Conseils d'Administration se sont tenus durant l'année 2016.

L'organisation de la journée départementale du 4 Novembre a mobilisé toutes les énergies de tous les membres du Conseil d'Administration, durant cette année 2016. Cette journée a eu lieu au Centre de Rencontres Internationale, et a rassemblé plus de 110 personnes, autour du thème « Vivre et Agir ensemble sur les territoires ».

L'Assemblée Générale

En 2016, l'Assemblée Générale ordinaire a eu lieu le 10 Juin 2016 au Centre Social du Tempo, à Dijon (Compte rendu en annexe).

L'Union Régionale

L'Union Régionale des centres sociaux de Bourgogne est composée des fédérations départementales de la Côte-d'Or et de la Nièvre.

L'assemblée Régionale s'est déroulée le 19 Octobre 2016 à l'Espace Simone Veil à Autun. La présidence de l'UR est assurée par Frédéric MESTRE, vice-président de la Fédération de la Nièvre, et l'animation par Dominique OVIDE, délégué fédéral de la Nièvre et Florence MIELLE, déléguée de Côte-d'Or.

Plusieurs Centres Sociaux des départements de l'Yonne et de Saône et Loire rejoignent le réseau des Centres Sociaux par l'adhésion de leurs structures aux Fédérations départementales (2 Centres Sociaux dans l'Yonne adhèrent à la Fédération 21, 3 Centres Sociaux en Saône et Loire adhèrent à la Fédération 58)

L'échelon régional est indispensable, il permet la mise en œuvre de conventions signées avec les caisses régionales de la Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne (CRMSAB) et de la Caisse de Retraite et de Santé au Travail (CARSAT).

Le travail avec le réseau franc-comtois s'est poursuivi sur l'année 2016. Une rencontre avec le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté a eu lieu début 2017, des représentants des fédérations de Côte-d'Or, de la Nièvre et du réseau Franc-comtois étaient présents.

L'évolution du contexte territorial et la définition des nouveaux périmètres régionaux influencent directement le fonctionnement actuel de l'Union Régionale.

Pour être identifié au sein de la nouvelle organisation territoriale trois axes stratégiques sont définis :

■ Renforcer la dimension Bourgogne

L'Union Régionale Bourgogne doit repenser son fonctionnement et son organisation interne actuelle pour :

- ✓ Développer le réseau et le fédéralisme
- ✓ Animer et qualifier le réseau
- ✓ Élaborer des positions stratégiques et politiques

■ Développer les partenariats régionaux à l'échelle de la Bourgogne / Franche-Comté

Renforcer l'identification de l'Union Régionale Bourgogne auprès de l'ensemble des acteurs régionaux et institutionnels pour défendre les positions et préoccupations des Centres Sociaux auprès de toutes les instances régionales, publiques ou privées.

■ Faire reconnaître les Centres Sociaux comme des acteurs de proximité sur la nouvelle région Bourgogne / Franche-Comté

Renforcer le dialogue et les échanges entre les échelons locaux, départementaux et régionaux pour une reconnaissance des Centres Sociaux comme acteurs du développement social local.

La configuration actuelle de l'Union Régionale ne permet pas de répondre de façon efficiente à ces axes stratégiques, par manque de moyens humains.

Une présence régulière de l'Union Régionale est indispensable dans les instances partenariales régionales pour permettre une meilleure reconnaissance de l'identité et la spécificité des Centres Sociaux.

L'Union Régionale ne repose que sur une mise à disposition très partielle des délégués des deux fédérations qui la composent, et doit aujourd'hui repenser son organisation par l'embauche d'un chargé de mission.

Le Conseil Régional de Bourgogne

Les relations avec le Conseil Régional s'effectuent par l'intermédiaire du CRAJEP ; Françoise JUNG, membre du Conseil d'Administration de l'Union Régionale représente les Centres Sociaux de Bourgogne.

En 2016, une seule convention a été signée :

↳ Tête de réseau : Soutien du Conseil Régional à hauteur de 16 980 €.

Les membres du bureau du CRAJEP assurent des représentations dans différentes instances.

Le Conseil Régional appuie le travail des Fédérations d'Éducation populaire via le CRAJEP.

La Vie Nationale

43 Fédérations départementales ou régionales, 10 Unions ou coordinations régionales, 1200 Centres sociaux adhérents à la FCSF, témoignent d'un maillage territorial conséquent.

François Vercoutère, délégué général nous rappelle que :

« La fédération des centres sociaux doit d'abord être la fédération des projets sociaux. C'est ainsi qu'elle restera une fédération ancrée dans le réel, dans l'actualité des territoires, et des questions qui se posent aux habitants pour bien vivre, bien grandir, bien vieillir. C'est ainsi également que nous prouvons au quotidien que les habitants peuvent utilement prendre part à la construction de solutions adaptées aux problèmes d'aujourd'hui »

Notre société est en pleine mutation et participer aux travaux nationaux nous permettent d'être « en alerte », de réfléchir, d'être dans une démarche prospective, de croiser les regards pour accompagner au mieux les équipes au quotidien et permettre ainsi aux habitants de pouvoir agir sur et pour leur territoire.

- ✗ Réunion Cadres Fédéraux les 14 et 15 Janvier 2016
- ✗ Impact de la Loi NOTRe avec Territoires Conseils le 8 Juin 2016
- ✗ Participation à un colloque – 23 Juin 2016 « Faire Société demain : quelles coopérations entre les acteurs sociaux, les citoyens et la puissance publique ? » avec une directrice de Centre Social CAF et la responsable de secteur centres sociaux et politique de la ville de la CAF
- ✗ Séminaire sur l'évolution des modèles sociaux économiques du 11 au 13 juillet 2016
- ✗ JPAG (Journées Professionnelles de l'Animation Globale) du 22 au 24 Novembre à Angers avec 3 professionnels des centres sociaux de Côte-d'Or, une chargée de mission de la CAF : développement territorial et la déléguée.



Thématique des JPAG

« Mutations de société, défis pour l'avenir et pratiques professionnelles -
Construire une vision prospective au service de l'action »

Objectifs :

- ↳ Comprendre les mutations de la société
- ↳ Identifier les défis pour l'avenir et le rôle des centres sociaux
- ↳ S'interroger sur les métiers et pratiques professionnelles de demain



Missions Fédérales

- Schéma de développement des Structures de quartier
- SENACS
- Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale

■ Schéma de développement des structures de quartier

Suite à une étude menée sur les équipements de proximité, la ville de Dijon a souhaité mettre en place un Schéma de Développement des Structures de Quartiers sur la période 2015 – 2019

Ce schéma repose sur les principes suivants :

- ✓ Aboutir à une offre équilibrée sur les 9 quartiers (Bourroches – Chevreul, Parc – Centre-Ville - Drapeau, Clémenceau, Maladière – Fontaine d'Ouche, Grésilles – Mansart, Université – Montchapet – Varennes, Toison d'Or)
- ✓ Tendre vers une gestion associative
- ✓ Proposer un projet de développement social local par territoire s'inscrivant dans le cadre des circulaires CNAF de 2012 et 2016
- ✓ Maintenir la contribution financière de la Ville au niveau actuel

Ce schéma se caractérise en 2016 par les changements de gestionnaire sur 6 quartiers :

	Quartier concerné	Porteur de Projet	Nom de la structure	Reprise par le gestionnaire
2016	Fontaine d'Ouche	FFMJC	La Maison Phare	01/01/2016
	Varennes Toison d'Or	Fédération Léo Lagrange	Espace Baudelaire	01/01/2016
	Bourroches	MJC	MJC Centre Social Les Bourroches	01/09/2016
	Chevreuil Parc	Fédération Léo Lagrange	Le Tempo	01/09/2016
	Montchapet	MJC		
	Balzac Maladière	Au 01/09/2016 : rapprochement des équipes du Centre Social Balzac et de la MJC Montchapet Maladière Un groupe vie associative s'est constitué pour accompagner à l'émergence d'une future association de gestion		

Toutes ces structures ont présenté un projet leur permettant d'obtenir un agrément méthodologique de 15 à 18 mois, pour définir un projet d'animation de la vie sociale au plus près des besoins des habitants du territoire.

La Fédération des Centres Sociaux de Côte-d'Or a accompagné l'ensemble des porteurs de projet par son appui et son expertise en s'appuyant sur la Charte Fédérale des Centres Sociaux qui précise que le Centre Social est un foyer d'initiatives porté par les habitants.

Cet accompagnement en lien étroit avec la CAF de Côte-d'Or permet d'être en cohérence d'une part avec les circulaires de 2012 et 2016 et d'autre part de s'inscrire dans les valeurs portées et défendues par les Centres Sociaux dans une dynamique participative avec l'ensemble des acteurs, habitants, bénévoles, élus et professionnels.



La mise en œuvre du schéma va se poursuivre avec les quartiers Mansart – Université Centre-Ville - Les Grésilles - sur le même principe que les quartiers précédents par un appel à manifestation d'intérêt.

La Fédération, dans le cadre de ses missions d'animation de réseau, d'accompagnement, d'appui et d'expertise a accompagné l'ensemble des porteurs de projet.

Suite au travail réalisé et au partenariat instauré avec les services de la ville, une Convention d'objectifs et de moyens aboutira en 2017.



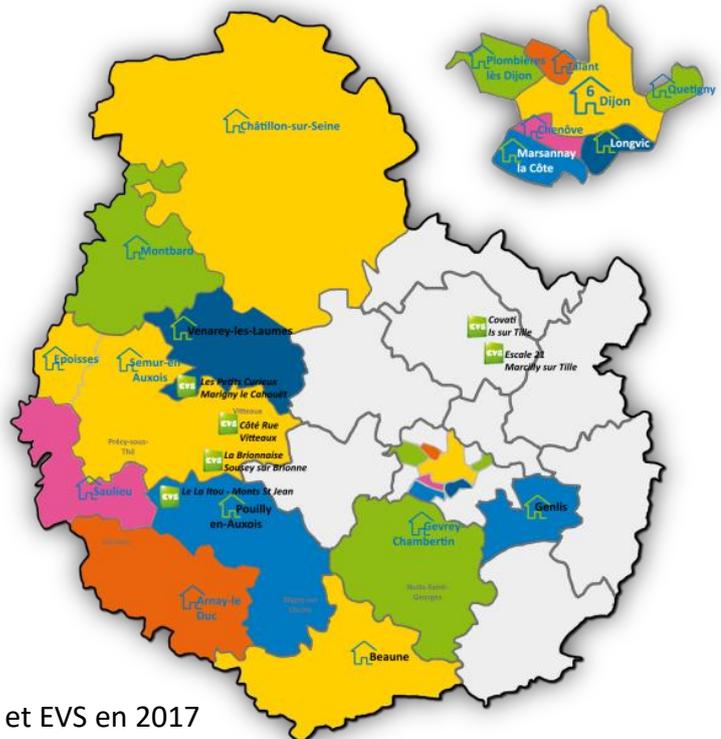
SENACS (Système d'Échanges National des Centres Sociaux) constitue un observatoire des actions conduites par les Centres Sociaux, et qui se définit comme :

- ↔ Un espace de dialogue entre acteurs
- ↔ Un espace de partage d'informations autour des actions, projets et des modes d'organisation

Territoires des 23 Centres Sociaux de la Côte-d'Or



23 Centres Sociaux en 2016



Les Centres Sociaux et EVS en 2017
Nouvelles EPCI

LA VIE FEDERALE

MISSIONS FEDERALES

ACCROITRE LES
COMPETENCES DU RESEAU

DEVELOPPER LES
COOPERATIONS

MODERNISER NOS
SYSTEMES D'INFORMATION

RAPPORT FINANCIER

Les salariés dans les Centres Sociaux – SENACS 2016 sur les données 2015

En Côte-d'Or :



SALARIES

285,70 ETP,

soit 15,03 en moyenne par centre

En Bourgogne :



SALARIES

963,27 ETP,

soit 12,51 en moyenne par centre

En France :



SALARIES

24 498,08 ETP,

soit 13,31 en moyenne par centre



35 603 heures de bénévolat en Côte-d'Or

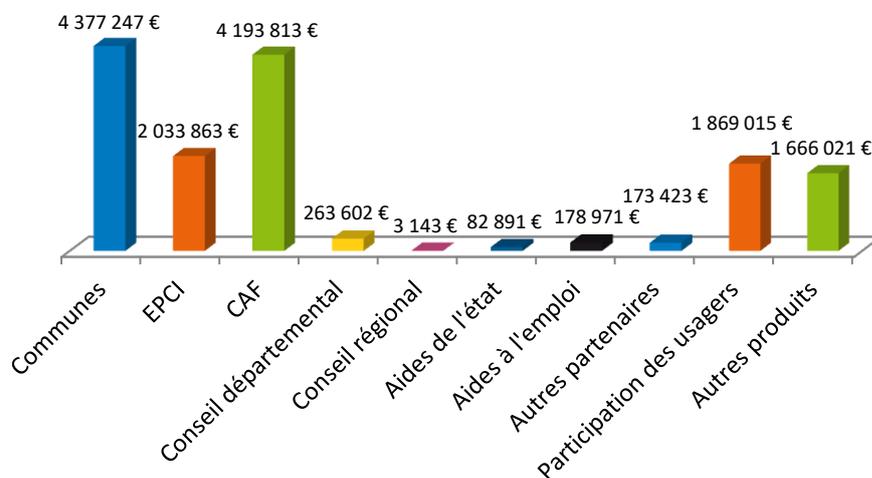
✓ 12 – 17 ans : 52 bénévoles

✓ 18 – 25 ans : 50 bénévoles

✓ Adultes : 350 bénévoles

✓ + 60 ans : 469 bénévoles

Les finances dans les Centres Sociaux de Côte-d'Or



Montant total des charges des Centres Sociaux : 13 260 199 €

Dont 10 076 494 € de charges salariales (76 %)



Budget moyen : 697 905 €

Budget médian : 525 199 €

■ Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale

La circulaire CNAF de 2012 prévoit que chaque CAF établisse un schéma directeur de l'animation de la vie sociale, point d'appui à la mobilisation des principaux partenaires.
« ... Dans un objectif de cohérence avec les besoins sociaux, la politique d'animation de la vie sociale doit être appréhendée dans une vision globale du territoire départemental. Le schéma directeur de l'animation de la vie sociale, établi selon un format adapté au contexte local, sera organisé autour d'un état des lieux et des perspectives d'évolutions souhaitables... *Extrait de la circulaire de 2012* »

Dans un objectif de cohérence avec les besoins sociaux, la politique d'animation de la vie sociale doit être appréhendée dans une vision globale de territoire.
Ce schéma permettra de faire un état des lieux partagé et de mettre en perspective des actions d'animation sociale à l'échelle d'un département.
Il est donc adapté au contexte local et associe l'ensemble des acteurs concernés par l'animation de la vie sociale.

Les signataires de la Charte Qualité s'entendent à définir la vie sociale sur les territoires :

- | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|
| ✓ Caisse d'Allocations familiales | ✓ Mutualité Sociale Agricole |
| ✓ Conseil Départemental | ✓ Fédération des Centres Sociaux 21 |



L'animation de la vie sociale est « l'affaire » de tous les acteurs d'un territoire : habitants, bénévoles, élus, professionnels.

Au cours de l'année 2016, 5 temps de concertation avec les signataires de la Charte ont eu pour objectifs de :

- ↻ Participer à la définition des orientations du schéma
- ↻ Définir les enjeux
 - ✓ Reconnaître l'intérêt et la plus-value de l'action des structures de l'AVS
 - ✓ Partager une culture commune concernant les modes d'intervention sociale et notamment la participation des habitants
 - ✓ Articuler les politiques publiques et développer des synergies avec les partenaires
- ↻ Déterminer la méthodologie
- ↻ Définir des objectifs communs à l'ensemble des partenaires et des objectifs spécifiques institutionnels
- ↻ Faire un état des lieux
- ↻ Recueillir et analyser différentes données en lien avec SENACS



Accroître les compétences du réseau

Élever le niveau de qualification

- Formation des directeurs
- Formation DESJEPS
- Formation Accueil
- Temps de réflexion et d'échanges en lien avec les évolutions sociétales, socioéconomiques et territoriales

ELEVER LE NIVEAU DE QUALIFICATION

Dans un contexte en pleine évolution, la formation des acteurs est essentielle. Les Centres Sociaux, comme toutes les institutions sont confrontés à de nouvelles mutations environnementales, numériques, économiques, institutionnelles qui nécessitent des compétences nouvelles ou renforcées.

■ Formation des directeurs

Suite à la circulaire de l'AVS de 2012, la fonction de directeur doit être assurée par une personne ayant une qualification de niveau II des carrières sociales, de l'animation sociale, de développement local et/ou de l'ingénierie sociale ainsi que des compétences dans les domaines de la conduite de projet, de l'animation du partenariat, de la vie associative et du bénévolat, de la gestion des ressources humaines et la coopération des bénévoles ainsi que de la gestion financière et administrative.

23 Directeurs en Côte-d'Or

8 ont le niveau requis

4 ont un niveau I
4 ont un niveau II

12 sont actuellement en formation

Préparent un diplôme de niveau I

5

Débuteront une formation de niveau II d'ici la fin de l'année 2017

3

7

Préparent un diplôme de niveau II

Les diplômes préparés

Niveau I



2 suivent la formation proposée par le CNAM
Diplôme de manager d'organismes à vocation sociale et culturelle
Cette formation est répartie sur 14 semaines, soit 483 heures de formation entre Février 2016 et Novembre 2017

2 directeurs en formation continue
1 directeur présentera une VAE

3 ont choisi le CAFDES - Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement ou de service d'intervention Sociale

29 mois sont nécessaires pour cette formation qui compte 700 heures d'enseignement théorique, et entre 175 à 510 heures d'enseignement pratique selon la situation professionnelle

1 prépare le DEIS – Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale qui s'échelonne sur 27 mois avec des regroupements de 3 jours pour 700 heures d'enseignement théorique et 175 heures d'enseignement pratique

1 directeur en formation continue
1 directeur présentera une VAE

2 suivent la formation CAFERUIS – Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale
Cette formation s'appuie sur 820 heures d'enseignement théorique et 420 heures d'enseignement pratique

Niveau II



5 Sont en formation DESJEPS – Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et du Sport
Spécialité : Animation socio-éducative culturelle
Mention : Directeur de structures et de projet

Le DESJEPS Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, mention "Directeur de structure et de projet" est un diplôme de niveau II.

Cette formation est co-construite par les CEMEA et les Fédérations des Centres Sociaux et Socio-Culturels de Côte d'Or et de la Nièvre

Il atteste des compétences à l'exercice du métier de directeur de structure et/ou de directeur de projet de développement.

Structurée en 4 unités capitalisables, la formation vise à fournir et attester les compétences des directeurs :

- ✚ Être capable de construire la stratégie d'une organisation du secteur
- ✚ Être capable de gérer les ressources humaines et financières de l'organisation du secteur
- ✚ Être capable de diriger un projet de développement
- ✚ Être capable d'organiser la sécurité dans le champ d'activité

La formation théorique de 700 heures se déroule à Dijon et alterne avec 2 000 heures en stage pratique. Les Fédérations 21 et 58 participent au suivi, et accompagne les directeurs en DESJEPS.



Dont 8 directeurs
de Centre Social



La formation s'est poursuivie tout au long de l'année 2016, 15 regroupements théoriques se sont déroulés au Centre Social des Grésilles. Des oraux blancs ont été organisés en Avril et Septembre, afin de permettre aux candidats d'évaluer leurs acquis. 3 comités techniques de pilotage, regroupant la Fédé 21, la Fédé 58 et les CEMEA ont eu lieu en Janvier, Juillet et Décembre, et des échanges réguliers sur ce thème de formation des directeurs sont mis en place régulièrement avec la Fédération Nationale.

À ce jour, 11 stagiaires ont validé la totalité de leurs unités capitalisables et sont donc diplômés du DESJEPS sur cette année 2017.

Théoriquement d'ici fin 2018 – début 2019, tous les directeurs de Centres Sociaux posséderont le niveau exigé. Outre l'exigence de la circulaire de 2012, les compétences attendues ont considérablement évolué depuis ces dernières années. Le directeur demeure avant tout un « pilote » qui doit d'une part développer des projets en fonction des besoins des habitants sur les territoires et d'autre part impulser et soutenir les initiatives citoyennes dans le cadre des politiques publiques.

Cette formation s'est co-construite avec les directeurs. L'accueil, fonction de base dans les Centres Sociaux, repose souvent sur une personne polyvalente. Néanmoins, cette fonction accueil est transversale et doit être portée par **l'ensemble de l'équipe**.

L'accueil est une composante de l'animation globale. Il est tout autant un **espace de rencontre** qu'un **temps** de relations et d'échanges avec les habitants du quartier. De nouveaux professionnels, notamment les chargés d'accueil viennent d'intégrer le réseau des Centres Sociaux et doivent développer de nouvelles compétences et partager une culture commune avec leur équipe.

L'ingénierie de la formation a été portée par l'Union Régionale des Centres Sociaux de Bourgogne.

Le Délégué de la Nièvre est référent régional CPNEF, nous avons pu ainsi organiser cette formation collective.



La particularité de cette formation repose sur la multiplicité des conventions collectives. En effet, quelle que soit la nature de la convention (Alisfa, Animation, Sécurité Sociale), l'OPCA Uniformation a participé au financement. Les agents des collectivités ont également pu bénéficier de cette formation.



Cette formation a été proposée à l'ensemble des Centres Sociaux du département, et notamment aux Centres Sociaux dijonnais concernés par le schéma de développement de structures de quartier. La majorité des chargées d'accueil venaient de prendre leurs fonctions, et il était important qu'elles puissent mesurer les enjeux de la fonction accueil.

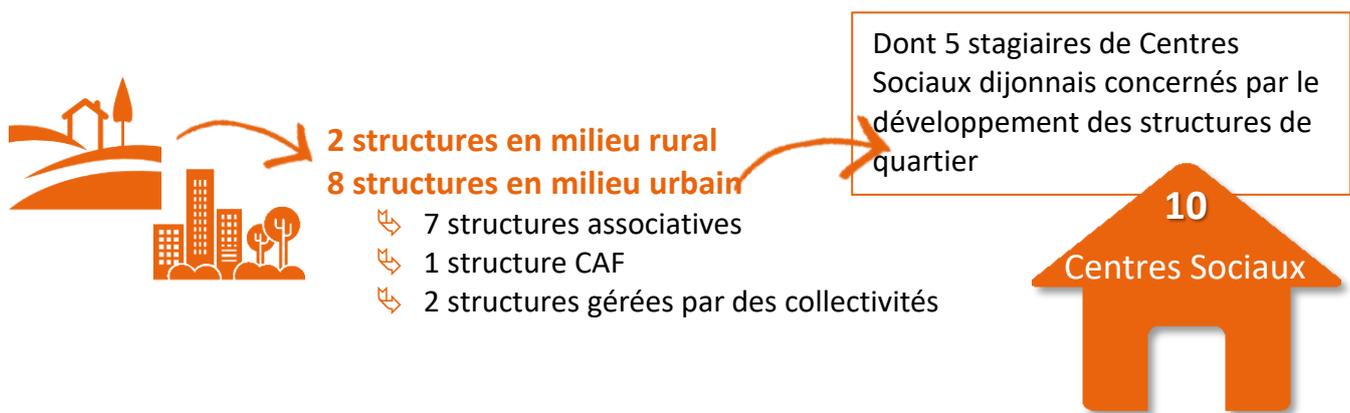


La formation s'est déroulée sur 3 jours

- ↪ 17 Octobre 2016
- ↪ 12 & 13 Décembre 2016

Objectifs de cette formation :

- ↪ Construire collectivement la définition de la fonction accueil dans ses différents champs (humains, spatiaux et temporels)
- ↪ Articuler la fonction accueil avec le projet social
- ↪ Identifier les postures d'accueil, l'articulation entre la fonction accueil et les autres fonctions du Centre Social, en lien avec les circulaires CNAF 2012 ET 2016



■ Formation sur la laïcité et le fait religieux

ENQUÊTE

Suite aux actes terroristes de 2015, la Fédération nationale des centres sociaux a mis en place en partenariat avec l'association Enquête une formation sur la laïcité et le fait religieux.

Cette formation est à destination de tous les acteurs des centres sociaux, bénévoles et professionnels.

L'objectif est d'aborder des aspects théoriques, les grandes traditions religieuses en France, acquérir des méthodes et outils pour aborder ces sujets avec les enfants et familles.



■ Temps de réflexion et d'échanges en lien avec les évolutions sociétales, socioéconomiques et territoriales

Dans le cadre du partenariat étroit avec la CAF de Côte-d'Or, la déléguée départementale a pu bénéficier d'un module de formation sur la loi NOTRe.

Cette formation a été dispensée par **Monsieur RAYMOND Patrice** – Consultant – Université de Bourgogne - Directeur du master 2 « Finances des collectivités territoriales et des groupements »

Co directeur de l'institut supérieur des territoires

↳ Les objectifs de cette formation :

Comprendre le contenu, les raisons et les enjeux de la nouvelle cartographie territoriale
Maîtriser le vocabulaire technique de l'environnement institutionnel et financier des territoires pour être force de proposition auprès des acteurs publics et privés locaux

↳ 3 thématiques ont été abordées :

- ✗ L'environnement institutionnel et financier des collectivités territoriales et des EPCI : Des territoires en mutation
- ✗ Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) au 1^{er} Janvier 2017
- ✗ Les finances intercommunales – Les différentes ressources fiscales et financières des EPCI et le contenu des nouvelles stratégies financières

5 centres sociaux seront concernés par cette nouvelle organisation territoriale

Centre Social	Communauté de Communes
Arnay le Duc	CC d'Arnay le Duc et CC de Liernais
Pouilly en Auxois	CC Auxois Sud et CC de Bligny sur Ouche
Arc en Ciel à Gevrey Chambertin	CC de Gevrey Chambertin + CC de Nuits St Georges + CC Sud Dijonnais
Centre Socio Culturel du Mail à Semur SIVU EPOISSES	CC Sinémurien – SIVU Epoisses + CC de Vitteaux + CC Butte de Thil

Autant de territoires, autant de configurations possibles :

- ↳ Quelles compétences transférées ?
- ↳ Quelle échéance ?
- ↳ Quelle organisation retenue ?
- ↳ Quels interlocuteurs

La loi NOTRe, redéfinit les compétences des communautés de communes et notamment les compétences optionnelles, telle que l'action sociale d'intérêt communautaire et par conséquent les missions et champs d'intervention du centre social.

Les centres sociaux, lieu de proximité, de Démocratie et de Citoyenneté sont des leviers à la cohésion sociale sur les Territoires. De nouvelles pratiques et postures professionnelles devront répondre à ces enjeux territoriaux en s'appuyant sur le projet social, véritable outil du développement local nécessaire aux collectivités.



Dans le cadre de ses missions d'accompagnement et de veille, La Fédération des Centres Sociaux a proposé des formations, des temps d'échanges aux acteurs des structures et à leurs partenaires en fonction des besoins identifiés sur les territoires.

- Les Contrats Locaux de Santé
- Les Maison de Services au Public

↳ Contrats Locaux de Santé (CLS)

Les CLS sont des outils de territorialisation de la politique de santé qui déclinent les priorités du projet régional de santé au **niveau local en tenant compte des besoins identifiés sur leur périmètre d'intervention.**

L'ambition du Contrat Local de Santé est de **renforcer la qualité du partenariat** autour de la politique santé et de favoriser une **meilleure coordination des actions de proximité.**

Les Centres Sociaux sur les territoires sont les seuls équipements de proximité qui accueillent tout public et proposent de nombreuses actions, y compris des actions de prévention qui peuvent être liées à la santé.

Au regard du contexte actuel, les Centres Sociaux, structures de proximité, doivent être identifiés et reconnus par l'ensemble des partenaires comme les principaux interlocuteurs, pour tous les habitants sur les territoires et par l'ensemble des partenaires

↳ Les Maison de Services au Public (MSAP)

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe) crée les Maisons de services au public (MSAP) et ajoute cette compétence à la liste des actions d'intérêt communautaire que peut porter une communauté de communes.

Les Maisons de services au public ont été créées pour répondre aux besoins des habitants éloignés des opérateurs publics, notamment en zones rurales et périurbaines. Le déploiement de ces MSAP sur le territoire national permet de proposer en un lieu unique un ensemble de services destinés à accompagner, au quotidien, les usagers dans leurs démarches administratives. Ce guichet assure un accueil physique de l'utilisateur au moins 24 h par semaine.

Pour accompagner au mieux les centres sociaux susceptibles d'être porteur de MSAP, différents temps d'échanges, de rencontres ont été réalisés dans le but de mesurer la plus-value d'une MSAP dans un Centre Social.

La MSAP s'inscrit dans le projet d'animation globale par une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics.



Rencontre avec François VERCOUTERE, Délégué Général de la FCSF et Isabelle FABRE de la Caisse des Dépôts et Consignations sur les Maisons de Service au Public



La MSAP n'est pas un simple dispositif administratif. C'est un projet local. À ce titre ce projet doit être intégré dans le projet social du centre. C'est à dire qu'il répond à des questions repérées dans le diagnostic social de territoire effectué dans la démarche d'élaboration du projet social. Par exemple : repérage de difficultés liées à la mobilité, à l'accès aux questions administratives, etc...



Participants

Affecter un temps spécifique de salarié à cette fonction. Pour éviter la confusion avec l'accueil généraliste du centre social et permettre une bonne écoute et donc une bonne réponse aux questions posées, il est important d'avoir ce temps dédié spécifiquement.



Se donner les moyens de garantir la qualité en prévoyant le départ en formation de la personne concernée et la participation au réseau des MSAP pour faciliter les échanges de pratiques qui permettent un appui à la fonction sur la durée.



Rencontre avec la personne chargée d'instruire les dossiers de labellisation MSAP à la préfecture pour lui présenter les rôles et missions des centres sociaux et notamment son rôle de veille qui s'exerce sur les territoires.

Cette rencontre a également permis de faire un point sur les projets de territoire susceptibles de créer et mettre en place une MSAP dans les centres sociaux



Visite de différentes MSAP dans la Nièvre



MSAP à **Moulins Engilbert** avec une élue de Saulieu et la directrice

Cette visite a permis de :

- ✗ mesurer l'impact territorial en termes d'accès aux droits,
- ✗ vérifier la nécessité d'un poste dédié à la fonction d'accueil et d'animation de la MSAP

↪ MSAP à **Lormes** et **Montsauche les Settons** avec la directrice de Pouilly, 2 chargées de conseil et développement de la CAF et l'agent de développement social local de la MSA Bourgogne

Ces visites ont permis de comprendre l'articulation Projet Social et MSAP :

- ✗ La MSAP est une activité à part entière du Centre Social et est incluse dans le budget PLA
- ✗ La MSAP permet de renforcer la fonction de veille des centres sociaux du fait des données statistiques qui sont transmises très régulièrement au CGET
- ✗ Favorise une mixité de public



Travail en partenariat et en réseau qui a permis de définir les leviers et les freins à la mise en place de MSAP sur les territoires

Les thématiques abordées :

- ✗ Quel portage politique
- ✗ Quel ancrage territorial
- ✗ Comment s'organise l'accueil ?
- ✗ Comment la MSAP est-elle intégrée au projet social
- ✗ Financement
- ✗ Communication



Participants

Un groupe de travail s'est mis en place avec les centres sociaux concernés mais également les partenaires tels que la CAF et la MSA pour accompagner la mise en place de ce dispositif au cœur du développement social local des territoires.

Les Centres sociaux, structure d'animation de la vie sociale et de proximité sur les territoires peuvent inscrire ce dispositif dans leur missions.

Néanmoins, des points de vigilance sont à considérer :

- ↪ La MSAP n'est pas un simple dispositif administratif, c'est un projet local. À ce titre ce projet doit être intégré dans le projet social du centre.
- ↪ Affecter un temps spécifique de salarié à cette fonction. Pour éviter la confusion avec l'accueil généraliste du centre social et permettre une bonne écoute et donc une bonne réponse aux questions posées, il est important d'avoir ce temps dédié spécifiquement.
- ↪ Se donner les moyens de garantir la qualité

Un document explicatif sur le rôle d'une MSAP a été travaillé conjointement avec la CAF, la MSA, les directeurs de Centres Sociaux et la Fédé

Mettre ce projet au service d'un enrichissement du projet social en :

- ↔ Favoriser l'accès aux droits
- ↔ Limiter les inégalités territoriales notamment en terme d'accès au numérique
- ↔ Mettant les contacts avec le public pour enrichir la veille sociale.
- ↔ Développement de partenariats locaux inédits.
- ↔ Veiller à la mixité des publics fréquentant la Maison de Services Au Public et le Centre Social
- ↔ Travailler les outils de communication et de promotion pour mettre en valeur toutes les questions qui peuvent être posées à la Maison de Services Au Public.

3 MSAP ont donc été créées sur le dernier semestre 2016 :



Ouverture des MSAP en Côte-d'Or

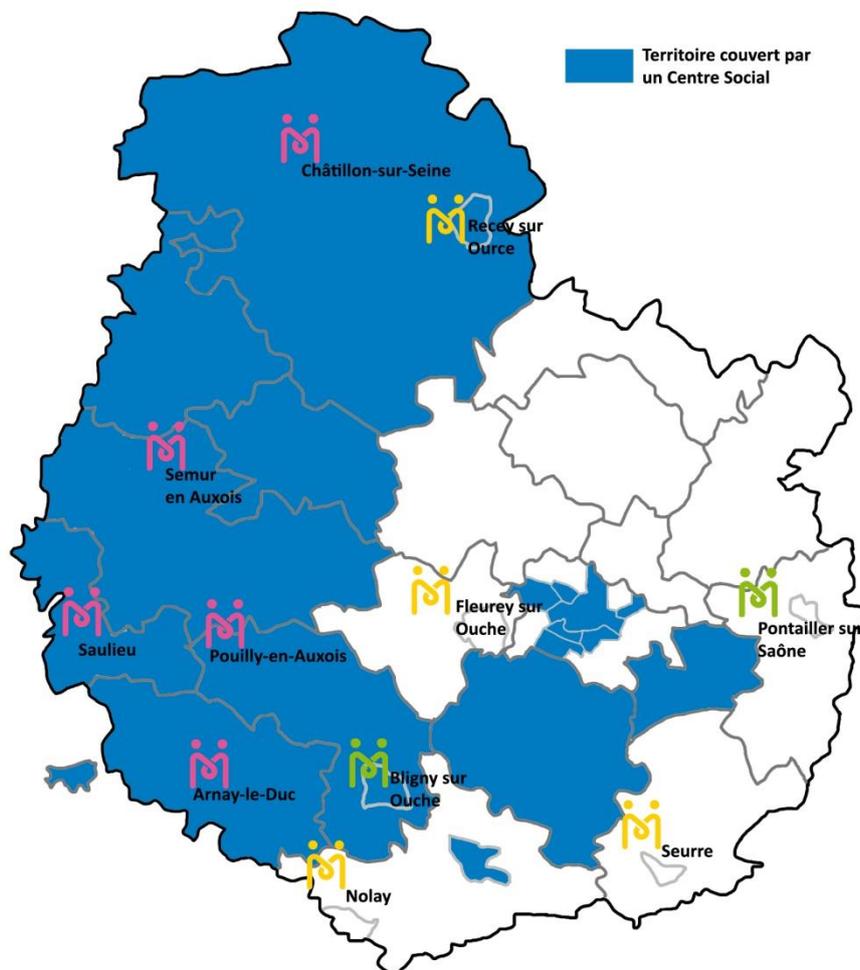
- ↔ Saulieu : 1^{er} Février 2017
- ↔ Semur : 5 Septembre 2016
- ↔ Pouilly : 20 Février 2017

LES MSAP dans les Centres Sociaux		
Ville	Lieu	Mode de Gestion
Arnay le Duc	Centre Social	associatif
Chatillon sur Seine	Centre Social	Com Com
Pouilly en Auxois	Centre Social	associatif
Saulieu	Centre Social	Ville
Semur en Auxois	Centre Social	Ville

Les autres MSAP	
La Poste	Collectivité
Fleurey Sur Ouche	Bligny sur Ouche
Nolay	Pontailleur sur Saône
Seurre	
Recey sur Ource	



11 Maisons de Service au Public en Côte-d'Or



MSAP portée par un Centre Social

MSAP portée par une collectivité

MSAP portée par La Poste



Maison
de services
au public

LA VIE FEDERALE

MISSIONS FEDERALES

ACCROITRE LES
COMPETENCES DU RESEAU

DEVELOPPER LES
COOPERATIONS

MODERNISER NOS
SYSTEMES D'INFORMATION

RAPPORT FINANCIER



Développer les coopérations

- Être identifié comme interlocuteur par les institutions et les collectivités territoriales
- Participer aux dispositifs
- Impulser une dynamique Fédérale
- Accompagner les centres dans leurs réflexions et analyses
- Journée Départementale des Centres Sociaux

■ Être identifié comme interlocuteur par les institutions et les collectivités territoriales

Les conventions avec les partenaires

↳ Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or

La convention signée en 2016 avec le Conseil Départemental, signée désormais année par année en raison essentiellement des incertitudes liées aux évolutions des compétences des collectivités locales, s'appuie sur la poursuite de la mise en œuvre de la Charte de qualité signée entre le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité sociale agricole et notre Fédération.

Dans cette convention, le Conseil Départemental réaffirme son soutien aux réseaux des centres sociaux pour l'année 2016. L'aide globale est maintenue au niveau de la précédente convention (280 000 €) dont 50 000 € pour la Fédération qui s'engage sur plusieurs objectifs :

- ✓ Accompagner les Centres Sociaux dans la création de nouveaux projets
- ✓ Répondre aux besoins de chaque Centre Social sur un plan technique
- ✓ Étendre son périmètre d'action au niveau régional en renforçant les mutualisations de moyens et les articulations possibles avec les autres Fédérations départementales
- ✓ Contribuer à la mise en place des nouvelles orientations de la circulaire CNAF de 2012 notamment sur la partie concernant la qualification des directeurs.

Acteurs de la vie locale sur les territoires, les Centres Sociaux sont bien souvent les seuls équipements polyvalents de proximité au service des habitants. À ce titre, dans une démarche de développement social local, ils proposent, en association avec l'ensemble des acteurs du territoire, des réponses innovantes et adaptées aux besoins de tous les habitants, tant en termes d'accès aux droits et services que dans l'accompagnement proposé. C'est particulièrement vrai des Centres Sociaux ruraux qui favorisent l'insertion sociale de tous, notamment des publics les plus éloignés des structures de droit commun, au travers d'actions collectives conduites en partenariat avec les équipes des travailleurs sociaux du Conseil Départemental.

Durant l'année 2016, la Fédération a poursuivi sa démarche d'appui aux Centres Sociaux, en vue de l'adaptation de leurs interventions aux mutations de l'environnement social, économique, démographique, environnemental, institutionnel.

La Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or

L'un des éléments fédérateurs des centres sociaux de notre département reste l'agrément CAF ; l'expertise de la Fédération est reconnue, elle est associée à toutes les commissions d'évaluation et à tous les comités de pilotage.

Le Conventionnement avec la CAF est renouvelé régulièrement depuis plus de 10 ans. Conclu en 2015, et pour une durée de 3 ans, l'avenant 2015-1 à la convention d'objectifs et de financement d'aide au fonctionnement octroie à la Fédération 21 une subvention d'un montant de 25 000 € pour l'année 2015, puis de 15 000 € pour les années 2016 et 2017.

Cette année, la CAF a octroyé à la Fédération une subvention exceptionnelle supplémentaire de 8 000 €, pour la mise en place du dispositif SENACS, dans le cadre du schéma Animation de la Vie Sociale.

L'utilisation de la subvention 2016 a concerné :

Mise en œuvre de SENACS

- ✦ Mobiliser et accompagner les Centres Sociaux sur le dispositif
 - ✓ Lancer la campagne
 - ✓ Accompagner et animer des journées de saisies collectives
 - ✓ Assurer l'appui technique – Hot line
- ✦ Recueillir les données, en contrôler la cohérence et les analyser en fonction des territoires
- ✦ Partager et enrichir les données
- ✦ Co construire la plaquette régionale et l'encart départemental
- ✦ Mettre en œuvre et participer aux comités de pilotage
- ✦ Promouvoir SENACS auprès des partenaires institutionnels (plaquette de communication)

La Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or a également alloué une subvention de 2 000 € à l'Union Régionale des Centres Sociaux de Bourgogne pour l'animation du dispositif SENACS, au niveau régional

Formation des acteurs

- ↗ Participer au suivi de la formation qualifiante de niveau 2 pour les directeurs (DESJEPS)
- ↗ Proposer des temps de réflexion et d'échanges en lien avec les évolutions sociétales, socioéconomiques, territoriales (laïcité, MSAP, Loi NOTRe)
- ↗ Mettre en place des formations pour les acteurs des centres sociaux afin d'accroître leurs compétences
 - ✓ Formation accueil
 - ✓ La participation – Le Pouvoir d'Agir
- ↗ Organiser des formations pour les bénévoles, les élus en fonctions des besoins identifiés sur les territoires par les centres sociaux
- ↗ Organiser une journée départementale

Élaboration du schéma de l'Animation de la Vie Sociale

- ↗ Participer à la définition des orientations du schéma
- ↗ Recueillir et analyser différentes données en lien avec SENACS
- ↗ Promouvoir auprès des centres sociaux et des partenaires les actions qui pourraient être développées dans le cadre du schéma
- ↗ Co construire des guides méthodologiques, des fiches repères facilitant le pilotage d'un centre social
- ↗ Enrichir et adapter la Charte Qualité des Centres Sociaux aux nouveaux contextes territoriaux
- ↗ S'approprier les pactes de coopération
- ↗ Contractualiser des Conventions Territoriales Globales (CTG) sur quelques territoires

Développement des Espaces de Vie Sociale

- ↗ Faire connaître et promouvoir le dispositif EVS
- ↗ Élaborer conjointement un guide méthodologique
- ↗ Accompagner et soutenir les associations porteuses d'EVS
- ↗ Participer aux Commissions d'Agrément
- ↗ Favoriser l'adhésion

Les espaces de vie sociale, gérés uniquement par des associations locales seront accompagnés et soutenus dans leur gouvernance et bénéficieront également d'un appui méthodologique dans l'élaboration de leur contrat de projet qui doit encourager la prise de responsabilités des habitants et s'inscrire dans un contexte territorial.

Accompagnement du schéma de développement des structures de la Ville de Dijon

- ↳ Informer les élus, professionnels et bénévoles sur la circulaire CNAF 2012
- ↳ Accompagner les acteurs
- ↳ Accompagner les porteurs de projets dans la l'élaboration d'une demande d'agrément méthodologique en lien avec la note de cadrage CAF
- ↳ Proposer des outils (fiche de poste, outils de suivi comptables, guide méthodologique)
- ↳ Participer aux comités techniques et de pilotage
- ↳ Promouvoir le pouvoir d'agir et la participation des habitants

↳ La Mutualité Sociale Agricole

Depuis le regroupement des quatre caisses départementales, les relations se situent à un niveau régional. La MSA et les Centres Sociaux entretiennent en Bourgogne des relations de partenariat s'appuyant sur des valeurs fondamentales de référence telles que la solidarité, la promotion et l'autonomie des personnes, la démocratie participative.

S'appuyant sur la convention entre la CCMSA et la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France, cette convention de partenariat entre la MSA Bourgogne et l'Union Régionale des Centres Sociaux de Bourgogne est structurée autour de 4 axes d'intervention :

- ✓ **Axe 1** : Être un interlocuteur privilégié pour la mise en œuvre de la politique d'Action Sociale de la CRMSA de Bourgogne ainsi qu'un appui dans la coordination des différentes politiques institutionnelles
- ✓ **Axe 2** : Soutien à la participation active de la population agricole dans la vie sociale et la dynamique locale, en lien avec l'échelon local de la MSA Bourgogne – Accompagner les délégués MSA dans leur fonction de représentation dans les Centres Sociaux
- ✓ **Axe 3** : Poursuite du partenariat avec les Centres Sociaux des 4 départements de la Bourgogne
- ✓ **Axe 4** : Accompagnement méthodologique des Centres Sociaux engagés dans les dispositifs CCMSA et CRMSAB

Le partenariat entre la Caisse Régionale MSA de Bourgogne et l'Union Régionale des Centres Sociaux s'inscrit dans les objectifs généraux de la convention nationale, en les adaptant au niveau régional :

- ✓ Développer les politiques territoriales gérontologiques
- ✓ Favoriser la prise en compte des attentes des jeunes et la mise en œuvre des réponses au regard des besoins exprimés
- ✓ Permettre aux familles d'être acteurs de la vie sociale
- ✓ Promouvoir l'animation globale des centres sociaux et la place du développement social territorial
- ✓ Soutenir le développement d'actions et services conçus selon une démarche de développement social local autorisant le maintien dans leur milieu de vie des personnes âgées, la lutte contre leur isolement et la valorisation de leur place dans la société

Ce partenariat se traduit financièrement par un soutien à hauteur de 8 000 € pour l'Union Régionale.

Le dispositif « Pour des territoires solidaires tout au long de la vie » est un dispositif national établi sur les 3 années de 2014 à 2016. La Fédération de Côte-d'Or assure le suivi technique pour les 3 Centres Sociaux du département inscrits dans le dispositif

Pouilly en Auxois : Axe / Personnes âgées

« Le journal des seniors »

Objectifs :

- ✎ Lutter contre l'isolement des personnes âgées
- ✎ Développer du lien social et de la solidarité
- ✎ Valoriser des compétences, du savoir des seniors
- ✎ Transmission de mémoire

Semur en Auxois : Axe / Jeunesse

« La promotion et le rôle actif des jeunes »

Objectifs :

- ✎ Impliquer les jeunes dans les instances de décision
- ✎ Valoriser l'engagement des jeunes
- ✎ Favoriser l'expression des jeunes citoyens

Arnay le Duc : Axe / Jeunesse

« La jeunesse dans les territoires ruraux »

Objectifs :

- ✎ Permettre aux jeunes de construire et réaliser des projets
- ✎ Impliquer et informer les parents dans les projets de vie des jeunes
- ✎ Ouvrir les jeunes sur des activités de loisirs nouvelles

La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

Une convention est signée chaque année avec la Direction Régionale des Affaires sanitaires et sociales. Elle a pour objet de marquer le soutien du Ministère de l'emploi et de la solidarité aux missions d'intérêt général qu'assume la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France.

Depuis 2010, et suite à la mise en place de la RGPP, cette convention est transférée auprès de la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. Localement, cette convention de soutien aux fédérations locales des Centres Sociaux est signée entre la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale et la Fédération des Centres Sociaux de Côte-d'Or.

Les objectifs retenus sont :

- ✓ Accompagnement de l'évolution des Centres Sociaux
- ✓ Maillage le plus complet possible du territoire
- ✓ Démarches d'appui et de qualification
 -  Développement de la vie associative
 -  Animation de la réflexion et de la communication
 -  Formation des acteurs bénévoles et professionnels
- ✓ Mobilisation des Centres Sociaux sur des thèmes d'actions prioritaires
- ✓ Mise en pratique de la Charte Fédérale Nationale, adoptée par l'Assemblée Générale du 18 juin 2000

En 2016, cette convention se traduit par un financement de 9 709 €

Les autres conventions

✓ FONJEP

La Fédération des Centres Sociaux de Côte-d'Or dispose d'un ½ poste dans le cadre du quota attribué au réseau des centres sociaux pour les postes d'assistants fédéraux et d'un poste du quota Jeunesse Éducation Populaire. En 2016, ces deux postes ont été renouvelés, l'un pour un montant de 7 107 € et l'autre pour un montant de 3 553,50 €.

✓ CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail

Une convention de partenariat existe depuis 2007 entre la CNAV et la Fédération Nationale, elle a pour but de renforcer les actions en direction des personnes âgées. La première convention entre la CARSAT et l'Union Régionale des Centres Sociaux a été signée en 2010.

Les Centres Sociaux identifient de plus en plus la question des personnes âgées dans leur projet social d'animation globale. Ce constat s'articule avec l'évolution

démographique, les enjeux liés à la santé et les politiques de développement des territoires.

Les principes de partenariat entre la CARSAT et l'Union Régionale visent la construction d'une stratégie commune, inscrite dans la pluri annualité et la cohérence territoriale.

■ Participer aux dispositifs

Conférence des financeurs

Créée par la loi du 28 décembre 2015 dite d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) et mise en ordre de marche par un décret du 26 février 2016, La conférence des financeurs est chargée, dans le département :

- ✦ d'établir un diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus résidant sur le territoire départemental,
- ✦ de coordonner les acteurs de la prévention et de la perte d'autonomie des personnes âgées,
- ✦ de recenser les initiatives locales,
- ✦ de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention.

La conférence des financeurs a notamment pour objectif d'assurer un "effet levier" sur les financements consacrés par ses membres à leurs actions.

Les financements alloués dans ce cadre interviennent en complément des prestations légales ou réglementaires. Le programme vise à répondre aux besoins des personnes âgées de 60 ans et plus, recensés, notamment, par le schéma départemental relatif aux personnes en perte d'autonomie et par le projet régional de santé.

Dispositif Mona Lisa – Mobilisation de Lutte Nationale contre l'Isolement des Agés

En 2012, Michèle Delaunay, Ministre déléguée aux Personnes âgées et à l'Autonomie initie une réflexion pour une mobilisation contre l'isolement des âgés à travers la mise en place d'un groupe de travail animé par Jean-François Serres, Secrétaire général des petits frères des Pauvres.

Sept mois après la publication du rapport de ce groupe de travail remis en juillet 2013, l'association MONALISA et le comité national de soutien sont créés et rassemblent les associations et les institutions concernées pour faire cause commune contre l'isolement social des âgés.

La Fédération est associée à cette coopération afin d'être relais auprès des centres qui ont une expertise approfondie du public seniors avec la mise en place d'actions sur les territoires.

En 2016, les travaux ont été suspendus dans l'attente de l'arrivée de la coordinatrice de l'UD CCAS. Néanmoins, l'ensemble des acteurs ont poursuivi leurs activités sur les territoires.

Conseils Citoyens

La loi du 21/02/14 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine crée les Conseils Citoyens.

Cette loi est issue d'une proposition du rapport Bacqué Mechmache « pour une réforme radicale de la politique de la ville » qui précise la nécessité du développement du pouvoir d'agir des habitants des quartiers populaires.

Extrait article 7 loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine :

« Une démarche de Co Construction :

✓ Un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives.

✓ Le conseil citoyen est composé, d'une part, d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes et, d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux.

✓ Ces conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville.

✓ Des représentants du conseil citoyens participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain.

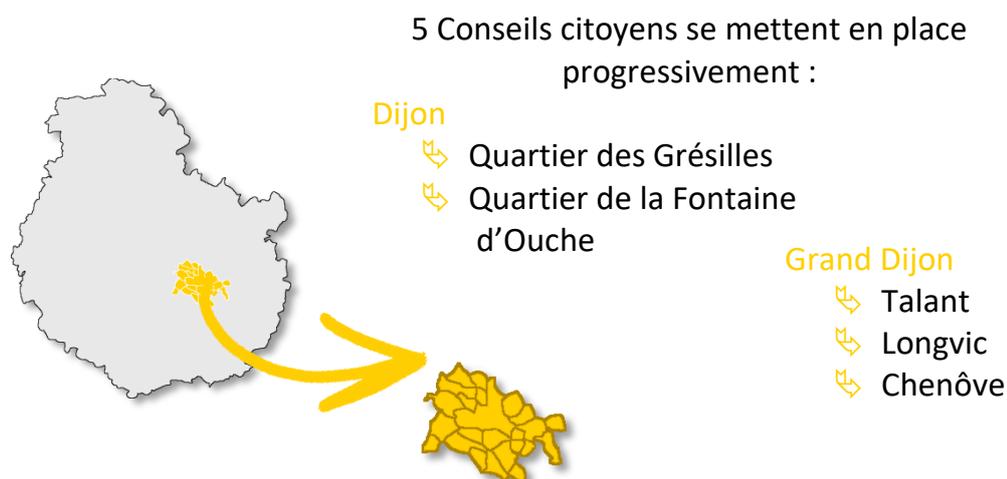
✓ Les conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité ...»

Les conseils citoyens sont des lieux d'expression pour :

- ✎ Permettre aux habitants des quartiers politique de la ville de devenir des citoyens actifs
- ✎ Rendre possible une réflexion collective sur les problématiques et ressources du territoire et chercher collectivement les moyens permettant d'améliorer la situation du quartier et de ses habitants

La CAF 21, la fédération des MJC et la Fédération des Centres sociaux ont souhaité engager une réflexion à l'échelle des quartiers politique de la ville sur les Conseils Citoyens en lien avec les organisations mises en place localement.

Un état des lieux sur la mise en place des conseils citoyens a été élaboré conjointement avec les l'ensemble des acteurs concernés.



Les Promeneurs du Net

Les Promeneurs du Net représentent une expérimentation menée dans plusieurs départements de France (Cher, Ardèche Manche...) étendue aujourd'hui à l'ensemble du territoire sous l'égide de la CNAF. Cette expérience a pour but de créer un réseau de professionnels de la jeunesse qui ont pour mission de prendre contact avec les jeunes sur le web, espace considéré comme une « rue numérique » et nécessitant ainsi un accompagnement de la jeunesse.

Une action éducative sur la Toile s'avère nécessaire et c'est donc la mission des Promeneurs du Net.

Le Promeneur écoute, informe, accompagne, conseille et prévient. Et pour mieux accomplir sa mission, il entre en contact et crée des liens avec les jeunes sur les réseaux sociaux. Son but n'est jamais la surveillance, mais bien l'accompagnement des jeunes et la recherche de réponses à leurs interrogations.

Cela impose bien sûr de nouvelles compétences, de nouvelles postures professionnelles qui nécessitent un accompagnement et de la formation.

Le Promeneur du Net est alors un professionnel sur un nouveau territoire, le territoire numérique.

L'expérimentation a commencé en 2016 à l'échelle de la ville de Dijon et est maintenant étendue au Département.

Fin 2016, une réunion partenariale avait pour objectifs de rassembler institutions et partenaires professionnels autour d'une réflexion sur une politique globale de jeunesse à l'échelon départemental a permis de présenter cette expérimentation et de la valider.

Cette instance a validé l'action « Promeneurs du net » en tant qu'élément des politiques de jeunesse sur le territoire et le CRIJ Bourgogne en sera le coordinateur.

■ Impulser une dynamique Fédérale

Réunion des Directeurs

Des séances de travail régulières se déroulent à chaque fois dans un centre différent tant en milieu rural que urbain.

En 2016, les axes de travail ont été les suivants :

- ✦ Favoriser les échanges d'expériences et de pratiques
- ✦ Renforcer la dimension Centre Social comme lieu de Citoyenneté et de Démocratie
- ✦ Informer sur l'évolution du contexte territorial au niveau national, régional, départemental et local :
 - ✓ Loi NOTRe
 - ✓ Contrat Locaux de Santé
 - ✓ MSAP – Maisons de service au public
 - ✓ Loi ASV : loi d'adaptation de la société au vieillissement
 - ✓ Schéma directeur de l'Animation de la Vie Sociale (SD AVS) et du schéma départemental du service aux familles (SDSF)
- ✦ Aborder des thématiques diverses avec des intervenants et/ou partenaires (Laïcité, Prévention de la Radicalisation, Cité de l'Autre Économie....)
- ✦ Élaborer le cahier des charges de la formation Accueil
- ✦ Informer sur la vie fédérale départementale (renouvellement des membres du CA, les rôles et mission d'une fédération)
- ✦ Relayer les informations du Réseau (schéma de développement des structures de quartiers de la ville de Dijon, changement de directeurs dans certains centres sociaux ...)
- ✦ Être relais d'informations de la Fédération Nationale (Service Civique, JPAG à Angers, Aide au Projet Vacances, Vieillesse, formations nationales, C'est mon patrimoine)



- ✎ Préparer la Journée Départementale en lien avec le comité de pilotage, faire le bilan et dégager des perspectives de poursuite
- ✎ S'approprier le dispositif SENACS
- ✎ Renforcer la communication

Réunion de Référents familles



Sur 2016, le travail s'est axé principalement sur le dispositif Aide aux Projets Vacances avec l'intervention du réseau national.

- ✎ 1 rencontre régionale à Autun avec 20 participants

12 référents famille
de la Nièvre

8 référents famille de
Côte-d'Or

Les actions « vacances » des Centres sociaux se réfèrent au « droit au repos et aux loisirs » inscrit dans la Déclaration Universelle des droits de l'Homme. Elles ont également pour fondement la loi relative à la lutte contre les exclusions votée en 1998 qui fait de l'accès de tous aux vacances un objectif national pour prévenir les exclusions. Ces actions renforcent le Pouvoir d'Agir des habitants

Ce temps régional a permis :

- ✎ Repréciser le contexte du dispositif APV
- ✎ Aborder le fonctionnement des APV
- ✎ Présenter l'épargne bonifiée
- ✎ Favoriser les échanges d'expériences

2 Centres Sociaux en milieu rural ont accompagné des projets collectifs de départ en Vacances

Aide aux Projets Vacances

- ✎ Valeurs et principes de la charte des Centres Sociaux
- ✎ Renforcer le pouvoir d'agir des habitants
- ✎ Des habitants concernés et impliqués
- ✎ La posture des professionnels

Accompagner les Centres dans leurs réflexions et analyses

Dans le cadre des missions fédérales de base, l'accompagnement des Centres Sociaux dans le renouvellement des contrats de projet est une part importante du travail de la déléguée fédérale.

L'accompagnement fédéral s'inscrit dans une démarche partenariale avec l'ensemble des acteurs concernés (usagers, bénévoles, élus, professionnels) en fonction des besoins identifiés.

La Fédération intervient principalement pour :

- Accompagnement des équipes
- Relais d'information
- Soutien technique et logistique
- Permettre une prise de recul, approfondir une thématique
- Appui méthodologique
- Expertise dans certains domaines (APV – MSAP ...)
- Démarche prospective

L'accompagnement en chiffres



Commissions d'agrément
Centre Social
dont 2 spécifique ACF



Commissions d'agrément
EVS



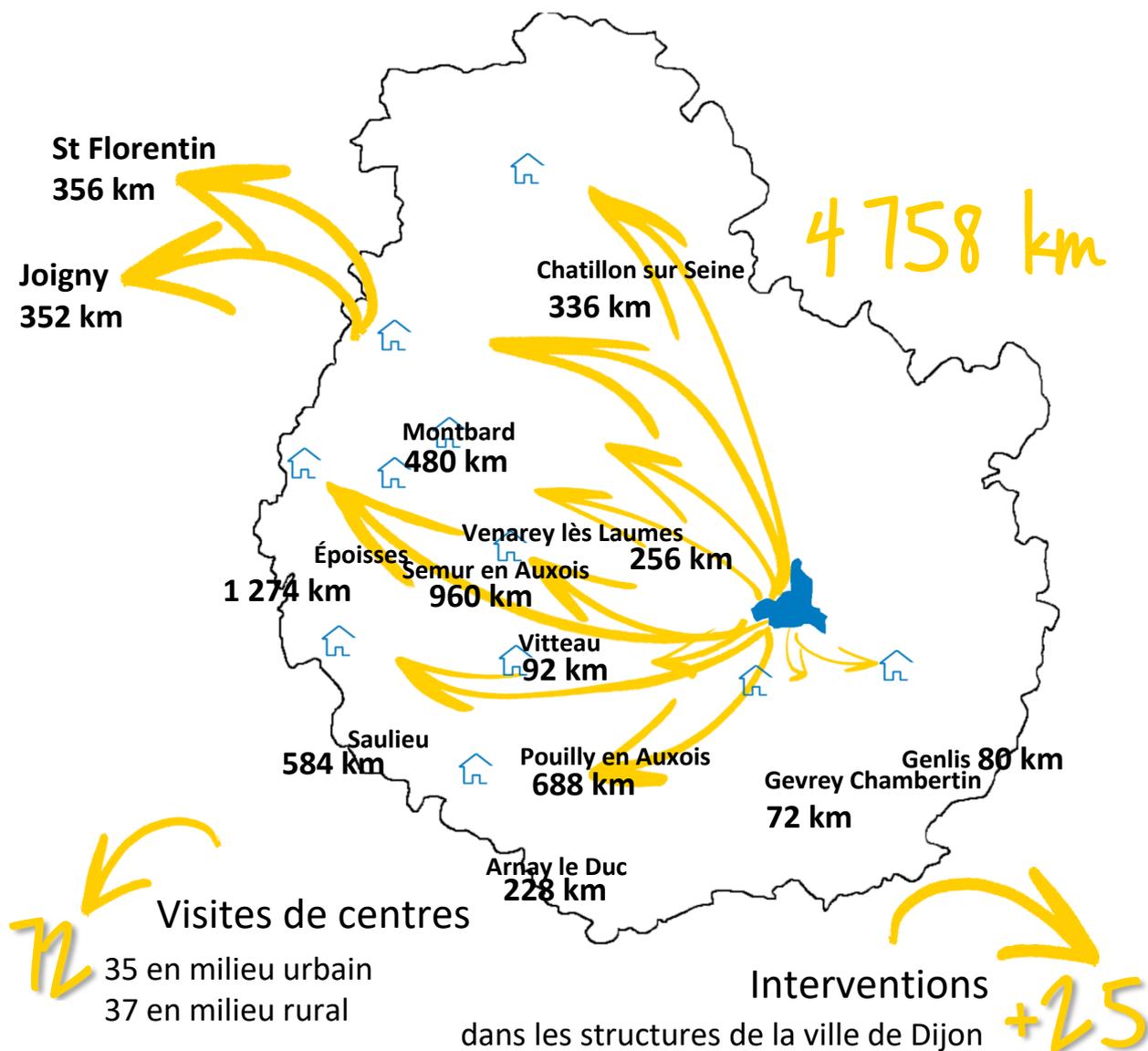
Comités de pilotage



72 visites de centres



Ces temps d'échanges et de rencontres permettent de créer une synergie et de mettre en lien les acteurs du réseau.



Services civiques

Suite à la demande d'agrément par la Fédération d'accueillir des jeunes en Service Civique pour des missions dans les centres sociaux adhérents, notre conseil d'administration de septembre 2010 avait approuvé la procédure proposée et accepté de porter l'agrément pour mettre à disposition des jeunes en Service Civique dans les centres sociaux de Côte-d'Or. Ce dispositif a été poursuivi en 2016. Les jeunes sont suivis par un tuteur dans le centre d'accueil. Florence Mielle rencontre les jeunes en service civique pour leur entrée dans le centre, au minimum une fois au cours de leur service et à la fin pour un bilan.



répartis dans



La formation Civique et Citoyenne est obligatoire pour tous les jeunes accueillis en service civique. Elle est mutualisée et organisée par la Fédération Nationale ; elle a été suivie par tous les jeunes entrés en contrat en 2016. D'autres formations ont également été prises en charge pour ces jeunes (BAFA, PSC1)

■ Journée Départementale des Centres Sociaux – 4 Novembre 2016

4 Novembre 2016



Le 4 Novembre 2016 fut une première pour la Fédération des Centres sociaux de Côte-d'Or avec l'organisation d'une journée d'études et d'échanges avec les partenaires du département, basé sur une préoccupation fondamentale commune : « **Vivre et agir ensemble sur les territoires** »

Cette 1^{ère} journée Départementale émane de la réflexion des acteurs des Centres Sociaux et notamment des directeurs qui souhaitent montrer la plus-value du Centre Social sur les Territoires.

Très rapidement un Comité de pilotage composé de 3 directeurs s'est mis en place et a ainsi co-construit avec l'ensemble du réseau cette journée avec pour objectifs :

- ✦ Promouvoir les valeurs des Centres Sociaux
- ✦ Faire Réseau
- ✦ Co-organiser avec les institutions et les élus
- ✦ Communiquer sur la plus-value d'un équipement de proximité tel un centre social sur les territoires
- ✦ Proposer un temps commun à tous les centres sociaux
- ✦ Favoriser l'expression des nouveaux directeurs
- ✦ Porter la parole des habitants

Les partenaires tels que la CAF, la MSA, le Conseil Départemental et la CARSAT ont été associés dès le démarrage. La table ronde a ainsi mis en exergue la déclinaison de leur politique d'action sociale sur les territoires.

Une journée :

- Pour prendre le temps de l'approfondissement : nous sommes si souvent l'œil rivé sur la montre, pris par la somme des tâches, écartelés entre des exigences contradictoires qu'il est nécessaire, parfois, de s'arrêter pour poser un regard neuf sur l'action que nous conduisons.

- Une journée collaborative, mêlant les statuts, les fonctions, les responsabilités, les pratiques professionnelles, les expériences pour réfléchir :
 - ✓ sur les moyens, les outils, les modalités, les projets de ce « vivre et agir ensemble »,
 - ✓ sur les réalités et les différences entre territoires.
- Une journée « hors du quotidien », nourrie des apports extérieurs, propice à la prise de distance, aux échanges, aux confrontations.
- Une journée productive, initiatrice de projets innovants, de pratiques nouvelles, de transfert de savoirs, fondée sur les compétences et les responsabilités de chacun des acteurs.
- Une journée au service des habitants des territoires, de la participation citoyenne et du Pouvoir d'Agir.

Organisée au Centre de Rencontres Internationales de Dijon, cette journée a rassemblé 114 personnes, professionnels, élus et bénévoles



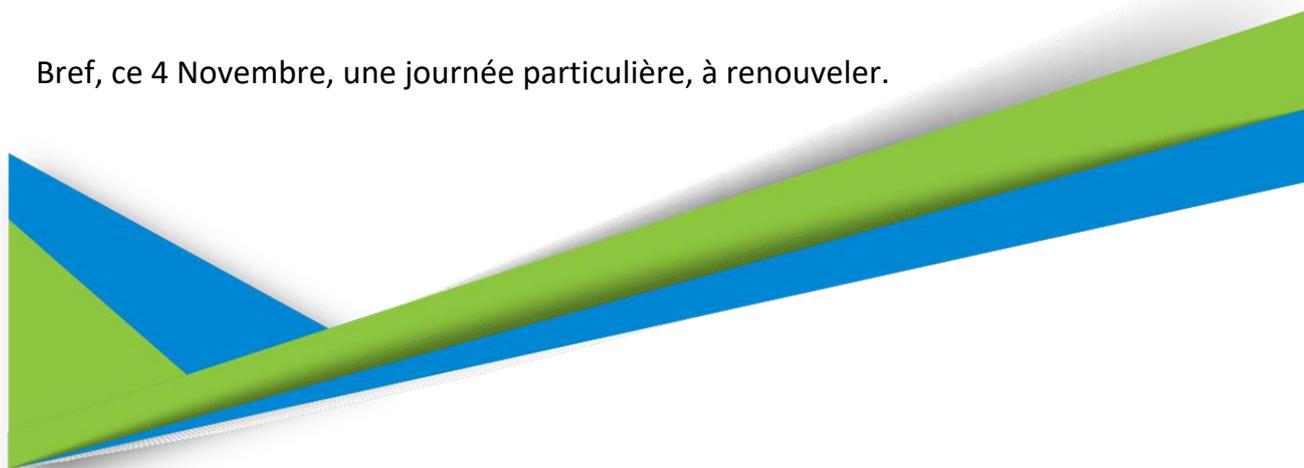
- **Une « première » pour notre département**, réussie grâce
 - ✓ à une organisation sans reproches, 9 réunions du Comité de Pilotage
 - ✓ une belle et efficace journée de travail pour la centaine de participants,
 - ✓ une assistance attentive, active et participative
 - ✓ une forte représentation des professionnels des centres sociaux dans toutes leurs composantes,
 - ✓ une présence affirmée des institutions en responsabilité des politiques d'action sociale, des partenaires et financeurs de l'animation de la vie sociale dans les territoires (communes, communautés de communes, département).
- **Le pouvoir d'agir** : des apports théoriques qui ouvrent des pistes concrètes pour vivre et agir ensemble sur les territoires à partir de la conférence de Régis Cortesero :
 - ✓ le pouvoir d'agir des habitants : le professionnel de l'intervention sociale abandonne sa fonction de prescripteur pour se concentrer sur les moyens de « faire sortir les habitants du ghetto de l'apathie et du fatalisme » ;
 - ✓ la mise en réseau des compétences disponibles sur un territoire ;
 - ✓ les centres sociaux entrepreneurs de mobilisation et porteurs des ressources des habitants.
- **Des tables rondes** efficaces qui mettent en évidence les convergences entre les objectifs et les besoins des responsables institutionnels de l'action sociale d'une part et, de l'autre, les démarches et les réalisations des centres sociaux.
- **Des ateliers d'échange** sur la réalité du centre social comme lieu de participation des usagers et adhérents à leur propre développement, et de transformation sociale.

4 ateliers animés par un représentant institutionnel et un professionnel des centres sociaux :

- ↗ **Publics Fragilisés** : Participer et agir au centre social
- ↗ **Être jeune** et s'investir sur son territoire
- ↗ **Parents/Enfants** : à chacun sa participation au centre social
- ↗ **Seniors**, d'usagers à acteurs

Sans oublier en clôture la très humoristique illustration théâtrale de la participation dans un centre social.

Bref, ce 4 Novembre, une journée particulière, à renouveler.





Moderniser nos systèmes d'information et de communication

Rendre visible et identifiable
la communication fédérale

- Newsletter
- Documents de communication

RENDRE VISIBLE ET IDENTIFIABLE LA COMMUNICATION FEDERALE

En préambule à toute communication, il était nécessaire que la Fédération adopte la charte graphique de la FCSF, utilisant le logo, les couleurs, les pictos et les polices d'écriture de cette charte. Ainsi, rendre visible et identifiable la communication fédérale passe par un visuel commun à tous les Centres Sociaux, et Fédérations.

■ Site Internet

Le site internet de la Fédération a été entièrement retravaillé cette année, pour proposer une nouvelle formule, plus adaptée aux attentes des Centres Sociaux du département, et suit la charte graphique de la Fédération Nationale.



La page d'accueil, met en valeur les actions menées dans les Centres Sociaux, sous forme de mini reportages, de diaporamas photos, de films, et sera amenée à évoluer avec les actualités régulières des Centres du département.

En 2016, outre l'édito du Président, qui commentait la « réouverture » du site, des pages ont été consacrées à différents temps qui ont marqué l'actualité de la Fédération de Côte-d'Or, mais également des Centres Sociaux du département :

- ✕ Réunion MSAP
- ✕ Journée départementale
- ✕ Exposition « Un ami imaginaire »
- ✕ Carnaval à Léo

Une page est consacrée au réseau, un lien sur chaque centre social y est inséré, le visiteur pourra aisément se connecter sur les sites des centres.

Toutes les newsletters éditées et envoyées au cours de l'année peuvent y être retrouvées.

Site internet de la Fédération : www.centres-sociaux-21.fr

Newsletters



Relayer l'information auprès des Centres Sociaux et des acteurs locaux nécessitait un outil adapté. La Fédération a développé depuis l'an passé une newsletter, qu'elle diffuse tous les trois mois à un large public, acteurs, partenaires, salariés et bénévoles.

Cette newsletter relaie des informations nationales, régionales et départementales, diffuse les appels à projets, rappelle les agendas et transmet des informations du réseau.

En 2016, 4 newsletters ont été diffusées, en Mars, Mai et Septembre et Décembre. Chaque Centre Social peut demander à faire diffuser, par ce biais, une information plus spécifique : partage d'évènement, offre d'emploi, formation... cette newsletter se veut relais d'informations de tous les acteurs du réseau.

Documents de communication

Les Maisons de Services au Public, au cœur du projet Centre Social

Le Centre Social, lieu d'animation de la vie sociale sur les territoires, apporte des réponses adaptées et innovantes aux besoins de tous les habitants par une prise en charge globale, tant en terme d'accès aux droits et services, que dans l'accompagnement proposé.



Les Maisons de services au public s'inscrivent dans le projet d'animation globale du centre social par une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics.



En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, les Maisons de services au public articulent présence humaine et outils numériques.



Rapport Financier

- Rapport Expert-Comptable
- Compte de Résultat 2016 et Prévisionnel 2017
- Bilan financier 2016
- Résolutions

■ Rapport Expert-Comptable

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de Présentation des comptes annuels de :

Association FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX & SOCIO-CULTURELS DE

Pour l'exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	113 893.56 €
Produits d'exploitation :	172 100.42 €
Résultat net comptable :	8 756.19 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Talant
Le 23/05/17

Céline VOLLÉREAU
Chef de mission

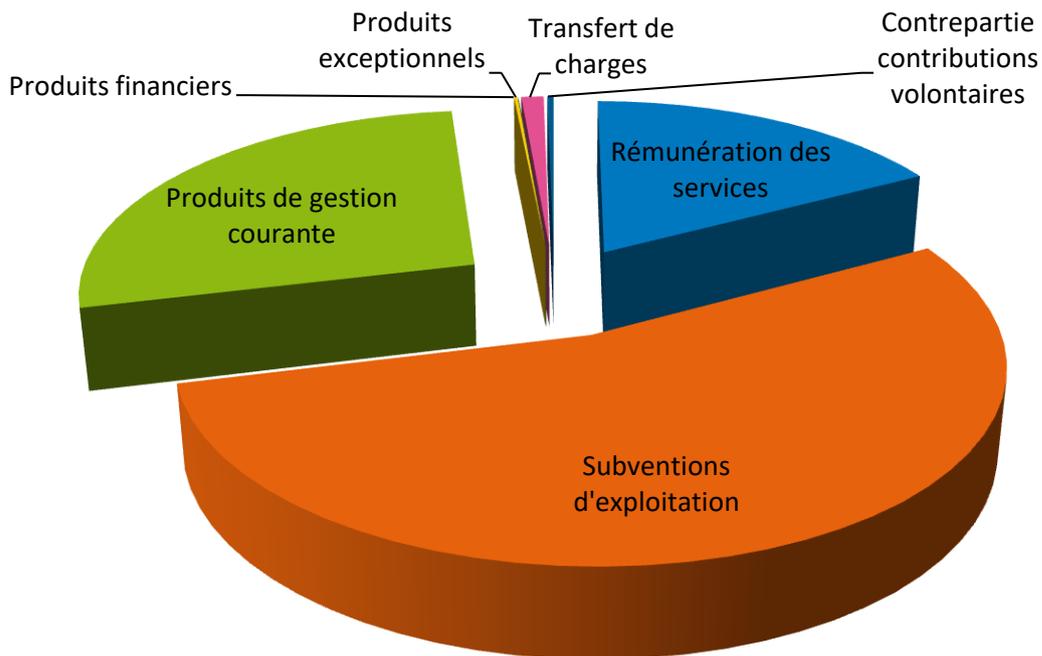
Magali SIGRIST
Expert-comptable diplômé

■ Compte de Résultat 2016 et Prévisionnel 2017

Cpte	Libellés	Prévisionnel 2016	TOTAL	Prévisionnel 2017
70	Rémunération des Services	14 700,00 €	29 721,57 €	17 400,00 €
	Participation		1 290,00 €	
	Prix des services rendus	200,00 €		
	Participation Union Régionale		14 000,00 €	14 000,00 €
	Conseil Régional de Bourgogne - MSA Bourgogne	13 000,00 €		
	Remboursement de frais	800,00 €	1 223,32 €	800,00 €
	Convention Arnay le Duc		718,00 €	900,00 €
	Convention Pouilly en Auxois		848,00 €	700,00 €
	Service Civique	700,00 €	2 316,67 €	1 000,00 €
	Fosfora		9 325,58 €	
74	Subventions d'exploitation	90 600,00 €	93 369,50 €	106 400,00 €
	Subvention CAF Fonctionnement	20 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
	Subvention CAF Exceptionnelle		8 000,00 €	
	Subvention Département	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
	Subvention Ville de Dijon			24 000,00 €
	Subvention Minist. des Affaires Sociales	10 000,00 €	9 709,00 €	7 500,00 €
	Poste FONJEP Jeunesse et Sports	7 000,00 €	7 107,00 €	6 800,00 €
	Poste FONJEP	3 600,00 €	3 553,50 €	3 100,00 €
75	Produits de gestion courante	48 000,00 €	47 179,35 €	43 200,00 €
	Cotisations des Centres Part	48 000,00 €	47 179,35 €	43 200,00 €
76	Produits financiers	200,00 €	305,50 €	270,00 €
	Intérêts LIB	200,00 €	305,50 €	270,00 €
77	Produits exceptionnels	295,00 €	22,00 €	
	Produits exceptionnels exercices ant.		22,00 €	
	Quote part subvention investissement	295,00 €		
79	Transfert de charges		1 830,00 €	
	Transfert de charges		1 830,00 €	
87	Contrepartie Contrib. volontaires		512,00 €	512,00 €
	Locaux		512,00 €	512,00 €
	TOTAL DES PRODUITS	153 795,00 €	172 939,92 €	167 782,00 €
			8 756,19 €	

COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS 2016

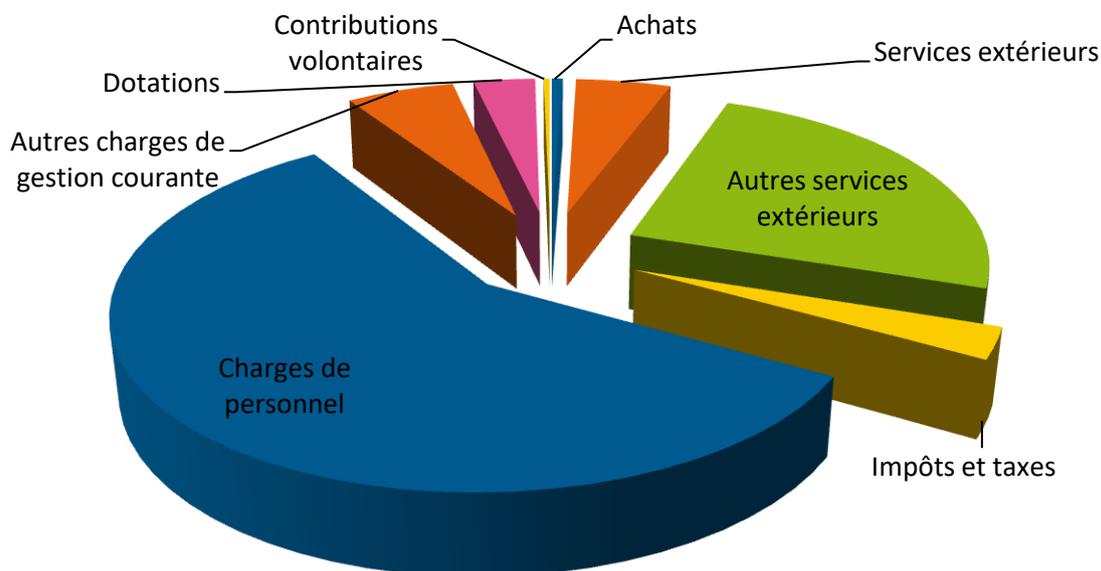
Cpte	Libellés	Prévisionnel 2016	TOTAL	Prévisionnel 2017
70	Rémunération des Services	14 700,00 €	29 721,57 €	17 400,00 €
74	Subventions d'exploitation	90 600,00 €	93 369,50 €	106 400,00 €
75	Produits de gestion courante	48 000,00 €	47 179,35 €	43 200,00 €
76	Produits financiers	200,00 €	305,50 €	270,00 €
77	Produits exceptionnels	295,00 €	22,00 €	
79	Transfert de charges		1 830,00 €	
87	Contrepartie Contrib. volontaires		512,00 €	512,00 €
	TOTAL DES PRODUITS	153 795,00 €	172 939,92 €	167 782,00 €
			8 756,19 €	



Cpte	Libellés	Prévisionnel 2016	TOTAL	Prévisionnel 2017
60	Achats	1 000,00 €	960,17 €	1 800,00 €
	Alimentation boissons	200,00 €		500,00 €
	Achat prestation		500,00 €	
	Petit équipement	200,00 €	35,48 €	500,00 €
	Fournitures administratives	600,00 €	424,69 €	800,00 €
61	Services Extérieurs	6 750,00 €	8 253,36 €	10 136,00 €
	Location divers		1 066,00 €	800,00 €
	Location matériel	1 200,00 €	1 456,15 €	1 600,00 €
	Entretien et réparations		60,00 €	800,00 €
	Maintenance	3 000,00 €	2 019,60 €	2 300,00 €
	Maintenance photocopieur		1 893,41 €	2 000,00 €
	Primes d'assurances	350,00 €	318,57 €	436,00 €
	Documentation	1 200,00 €	867,83 €	1 200,00 €
	Frais séminaires et colloques	1 000,00 €	571,80 €	1 000,00 €
62	Autres Services Extérieurs	45 780,00 €	40 250,35 €	46 000,00 €
	Honoraires	1 650,00 €	1 570,00 €	1 700,00 €
	FCSF Financement ass. Numérique		100,00 €	200,00 €
	Hébergement internet			170,00 €
	Publicité, publications	1 000,00 €		1 000,00 €
	Frais SNCF	1 500,00 €	1 015,80 €	1 600,00 €
	Déplacements du personnel	2 040,00 €	1 181,26 €	2 000,00 €
	Autres frais de déplacements	600,00 €	489,24 €	1 000,00 €
	Déplacements des bénévoles	800,00 €	225,52 €	800,00 €
	Missions réceptions	1 000,00 €	2 798,33 €	1 800,00 €
	Frais postaux	1 000,00 €	389,50 €	1 000,00 €
	Frais de télécommunications	1 600,00 €	1 969,11 €	2 500,00 €
	Services bancaires	40,00 €	36,00 €	36,00 €
	Cotisations FCSF et FOSFORA	34 000,00 €	29 989,59 €	31 500,00 €
	Adhésion SNAECSSO	400,00 €	336,00 €	344,00 €
	Autres adhésions	150,00 €	150,00 €	350,00 €
63	Impôts et Taxes	2 255,00 €	4 834,00 €	2 600,00 €
	Formation des salariés		2 800,00 €	
	Formation Services Civiques	700,00 €	515,00 €	800,00 €
	Uniformation	1 555,00 €	1 519,00 €	1 800,00 €
64	Charges de Personnel	96 010,00 €	94 578,68 €	103 774,00 €
	Rémunération du Personnel	67 000,00 €	66 504,75 €	70 550,00 €
	Charges sociales	28 000,00 €	27 278,51 €	31 990,00 €
	Complémentaire Santé	750,00 €	567,84 €	968,00 €
	Médecine du travail	260,00 €	338,83 €	266,00 €
65	Autres charges de gestion courante		9 325,58 €	
	Versement Fosfora		9 325,58 €	
68	Dotations	2 000,00 €	5 358,34 €	2 960,00 €
	Dotation aux amortissements	1 000,00 €	458,34 €	460,00 €
	Dotation provisions pour retraite	1 000,00 €	4 900,00 €	2 500,00 €
86	Contributions volontaires		512,00 €	512,00 €
	Locaux		512,00 €	512,00 €
	TOTAL DES CHARGES	153 795,00 €	164 183,73 €	167 782,00 €
			8 756,19 €	

COMPTES DE RESULTAT - CHARGES 2016

Cpte	Libellés	Prévisionnel 2016	TOTAL	Prévisionnel 2017
60	Achats	1 000,00 €	960,17 €	1 800,00 €
61	Services Extérieurs	6 750,00 €	8 253,36 €	10 136,00 €
62	Autres Services Extérieurs	45 780,00 €	40 250,35 €	46 000,00 €
63	Impôts et Taxes	2 255,00 €	4 834,00 €	2 600,00 €
64	Charges de Personnel	96 010,00 €	94 689,93 €	103 774,00 €
65	Autres charges de gestion courante		9 325,58 €	
68	Dotations	2 000,00 €	5 358,34 €	2 960,00 €
86	Contributions volontaires		512,00 €	512,00 €
	TOTAL DES CHARGES	153 795,00 €	164 183,73 €	167 782,00 €
			8 756,19 €	



ACTIF		PASSIF	
Immobilisation		877,26 €	Capitaux Propres
Brut :	9 173,38 €		Réserve de Trésorerie
Amortissement :	8 296,12 €		Fonds d'Investissement
Net :	877,26 €		
			Provision pour retraite
			Autre prov. pour risques
Créances de fonctionnement			
Produits à recevoir	31 293,71 €	31 591,71 €	Exercices antérieurs
Ch. Const. avance	298,00 €		Résultat de l'exercice
			8 756,19 €
Disponibilités		81 424,59 €	Dettes Fonctionnement
Compte courant	19 865,10 €		Charges à payer
Livret	61 559,49 €		Dettes sociales et fiscales
		113 893,56 €	113 893,56 €

TEXTE DES RESOLUTIONS

Présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 Juin 2017

■ Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral du Président, le rapport financier du Trésorier et le compte-rendu de présentation des comptes du cabinet comptable, approuve dans toutes les parties les dits rapports.

■ Deuxième Résolution

L'Assemblée approuve le bilan et les comptes qui lui sont présentés.
Elle fixe le résultat de l'exercice à un bénéfice de 8 756,19 €

Résultat de l'exercice :	8 756,19 €
Report à nouveau :	19 991,09 €

Résultat à affecter :	8 756,19 €
Affectation : report à nouveau	

Report à nouveau :	19 991,09 €
Résultat du report à nouveau après affectation :	28 747,28 €

■ Troisième Résolution

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Bureaux et aux Conseils d'Administration pour leur gestion au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016

■ Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale décide de maintenir le calcul du montant de l'adhésion pour l'année 2017, ainsi que le taux d'appel :

Pilotage + Logistique + Activité (plafonné à 400 000 € d'activité)
x 0,19 % (cotisation plafonnée à 1 300 €)



Fédération des Centres Sociaux & Socioculturels de la Côte-d'Or

Maison des Associations - 2 rue des Corroyeurs - 21068 DIJON

E-mail : centres-sociaux.21@wanadoo.fr

Site Internet : www.centres-sociaux-21.fr

Tél : 03 80 54 05 92 – 06 45 30 28 11

Fax : 03 80 54 05 92